

AMAP CANTAGAL

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

Adhésion à l'association et à sa chartre

JUIN 2020 – MARS 2021

cantagal34@gmail.com - <http://amap34cantagal.jimdo.com/> - <http://www.facebook.com/amapcantagal>

Tél 07.81.94.03.01 - Renseignements: *Nicole PATIN* 04.67.78.96.65

- Distribution à **Frontignan** - le **lundi** de **18h15** à **19h** - Maison des séniors V. Giner, 30 rue Anatole France
- Distribution à **Sète** - le **lundi** de **18h15** à **19h** - Espace de l'amitié, la Plagette, 4 rue du sar
- Distribution à **Poussan** - le **jeudi** de **18h** à **19h** - "Le jardin des sœurs" à côté du cimetière
- Distribution à **Villeveyrac** - le **jeudi** de **18h** à **19h** - L'Enclos de la potagère, 15 route de Mèze

Nous **Eleveurs et Producteurs** nous engageons à:

- accepter les aléas dus à l'agriculture biologique : ravageurs, climat, repos des terres, ...
- utiliser des amendements organiques et produits phytosanitaires naturels, sans danger pour la santé et l'environnement.
- distribuer nos produits quelle que soit leurs poids ou calibres, où chaque consom'acteur recevra sa juste part durant les saisons.
- participer aux réunions de l'association.
- partager les connaissances et la passion de l'agro-biologie de nos exploitations.
- présenter en transparence les méthodes de production et la gestion de l'exploitation.

Notre engagement suit les principes de la chartre des AMAP de 2003

Je soussigné, consom'acteur :

- reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et m'engage à le respecter.
- accepte les aléas dus à l'agriculture biologique : ravageurs, climat, repos des terres.
- accepte les contraintes dues à la pratique de l'agriculture biologique et biodynamique: perte de culture, production agricole non calibrée et avec des défauts, présence d'insectes dans les cueillettes ...
- accepte ma part en cas d'abondance ou de pénurie.
- accepte le prix des produits, calculé en transparence selon les coûts de production et permettant un revenu décent consacré aux agriculteurs.
- m'engage à récupérer mes produits ou à les faire récupérer par une personne de mon choix à chaque distribution programmée. Je porte la responsabilité de mes oublis ou indisponibilités.
- m'engage à participer quelques fois à la distribution: pesée, information, rangement des locaux de distribution et à partager mes compétences au sein de l'association selon mes disponibilités.

Règle le montant de ma cotisation à l'association AMAP CANTAGAL: 15.00 euros (Ordre du chèque : AMAP CANTAGAL).

Rappel : le montant de la cotisation est libre avec un minimum de 15.00 euros - Le montant conseillé est 15.00 euros

Fait à

Le

Signature de l'amapien